



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :



Le secrétaire :